



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-648**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

**TRAVAUX – PEINTURE INTERIEURE**  
**21 RUE MICHELET**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** le code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**VU** la demande de l'entreprise « SEGUI Christophe » pour des travaux de peinture ;

**CONSIDERANT** qu'il a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre le bon déroulement de ces travaux ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Du lundi 6 janvier 2025 7h30 au lundi 20 janvier 18h, le stationnement sera interdit sur un emplacement situé en face du N°21 rue Michelet.

**Article 2 :**

La commune mettra à disposition une barrière qui devra être restituée aux services techniques à la fin des travaux dans leur état initial.

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'entreprise « SEGUI Christophe ».

**Article 4 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 16 décembre 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
  
Jean-Marie SABATIER.

